

Caisse des dépôts : un acteur à part dans le financement dans l'économie

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) confirme son virage entrepris il y a trois ans. Le financement des entreprises est devenu son urgence. « Il s'agit d'un défi majeur pour la croissance du pays que de soutenir en fonds propres les PME françaises, aujourd'hui encore trop dépendantes du crédit bancaire et de la conjoncture. Cette insuffisance de fonds propres est une des causes du manque d'entreprises de taille moyenne de notre pays. En effet, on compte 1,5 fois plus de PME/ETI de 250 à 5000 salariés en Allemagne qu'en France. Les créations d'emplois potentielles sont immenses », déclare son directeur général, Augustin de Romanet dans un communiqué de presse. Le Cerf se félicite de cette réorientation de la mission d'intérêt général de la CDC qui vise à rendre les TPE-PME moins dépendantes de leur banquier et à soutenir leur développement à moyen et long terme.

Le Cerf a expliqué depuis longtemps que si les liquidités ne manquent pas, elles ont été détournées du financement de l'économie réelle et donc de l'activité (1) : la Caisse de dépôts veut donc pallier aux défaillances du marché notamment au resserrement du crédit bancaire et à la fragilisation des fonds d'investissement privés. L'institution publique se présente aujourd'hui comme le premier apporteur en fonds propres des PME françaises avec 1,7 milliard d'euros investis en 2009 et 1060 PME financées depuis 2007. La CDC, c'est également plus de 30% du financement des entreprises en amorçage. Cette année, la CDC compte financer 475 PME et 28 000 TPE dans le cadre de la convention « Agir pour l'emploi » (2). Augustin de Romanet a notamment insisté sur le fait que la CDC dispose désormais d'une offre de financement en fonds propres adaptée aux besoins des entreprises françaises quels que soient leur taille, leur développement et leur implantation géographique. L'orientation du chef d'entreprise vers le financement adéquat se fait via le site www.appuipme.fr mis en place par la CDC, Oséo, le FSI et le Médiateur du crédit.

Le Cerf se réjouit également de voir reprise sa proposition de mobiliser davantage l'épargne réglementée des ménages - Livret A et LDD - pour abonder les besoins de financement des entreprises (3). Lors de son audition devant la Commission Développement durable et Aménagement du territoire, Augustin de Romanet a fait valoir devant les députés que la recentralisation d'une partie des fonds déposés sur le Livret A et le LDD à la Caisse des dépôts permettrait de prêter encore davantage. Aujourd'hui, la CDC ne perçoit que 62% des sommes versées, soit un plafond de 160 milliards d'euros, les banques conservant le reste. Augustin de Romanet a également évoqué sur Radio BFM, la possibilité d'utiliser le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) dont il est président du directoire : 34,5 milliards d'euros actuellement placés en actions et obligations, et bloqués jusqu'en 2020, pourraient entre temps alimenter l'économie réelle. Une bonne idée que le Cerf soutient d'autant plus que ce fonds est alimenté par les entreprises, le bon sens voudrait qu'elles soient donc les premières à en bénéficier. Les TPE-PME sont les premiers moteurs de l'activité et de la création d'emplois.

(1) Communiqué du 25 septembre 2007 - Les freins à la croissance vus par les créateurs de croissance
<http://www.lescreateurs.org/070925-lever-les-freins-a-la-croissance.pdf>

Liste des propositions du Cerf

<http://www.lescreateurs.org/fichiers/Propal.pdf>

(2) Convention « Agir pour l'emploi »

http://www.budget.gouv.fr/fonds_documentaire/archives/dossiersdepresse/convention_etat_cdc080318/synt_hese.pdf

(3) Communiqué du 28 avril 2008 : Crise des subprimes : danger TPE

<http://www.lescreateurs.org/080422-crise-financiere-et-defaillances.pdf>

Communiqué du 15 mai 2009 - Face à la récession, le gouvernement doit mobiliser l'épargne des ménages

<http://www.lescreateurs.org/090515-orienter-lepargne.pdf>

Communiqué du 16 juin 2009 - Financement des entreprises : le gouvernement doit ouvrir davantage le marché de l'épargne

<http://www.lescreateurs.org/090619-investissement-isf-dans-les-pme.pdf>

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901

24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - Fax : 09 56 74 23 73 - www.lescreateurs.org